



PROCÈS-VERBAL

du Conseil municipal de ST-LEGER SOUS CHOLET

SÉANCE DU 7 FEVRIER 2014 - 20h00

L'an Deux mille quatorze, le 7 février, le Conseil municipal de la Commune de ST LEGER SOUS CHOLET dûment convoqué le 28 janvier 2014, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul OLIVARES, Maire de la Commune.

Membres présents : J.J.P. OLIVARES, J.C. SORIN, J.P. JOSELON, M. POTIRON, C. USUREAU, C. OGER, V. GOURDON, O. BACLE, B. AUDUSSEAU, M.F. CEUS, C. RIPOCHE, R.SCELO, M. AUBRY, O. MAQUAIRE, M. GUEDON, M. TIGNON, J.R. TIGNON

Membres excusés : C. DROUET, R. MARCHAND (*pouvoir donné à B. AUDUSSEAU*), M.J. TANGUY

Secrétaire de séance : Christian USUREAU

I – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 DECEMBRE 2013

Adopté à l'unanimité.

II – PREPARATION DU BUDGET PRIMITIF 2014 Etude de la situation financière et des subventions

Monsieur le Maire présente la situation financière et les éléments préparatoires à la confection du budget :

Augmentation des taux depuis 2007

	TAXE D'HABITATION	TAXE FONCIERE SUR LE BATI	Augmentation des bases	Inflation prévisionnelle
2007	/	/	+ 1,80 %	+ 2,60 %
2008	+ 0,97 %	+ 0,96 %	+ 1,60 %	+ 1,00 %
2009	/	/	+ 2,50 %	+ 0,90 %
2010	+ 1,50 %	+ 1,50 %	+ 1,20 %	+ 1,80 %
2011	+ 1,00 %	+ 1,00 %	+ 2,00 %	+ 2,50 %
2012	+ 1,01 %	+ 1,03 %	+ 1,80 %	+ 2,00 %
2013	+ 0.53 %	+ 0.49 %	+ 1,80 %	+ 2,00 %

L'inflation de 2013 est de 0.7 %.

Pour 2014, les différents organismes prévoient une inflation entre 1 et 1.4 %.

Le dernier indice de prix des dépenses communales publié en novembre 2013 était de 2.2% (juillet 2013)

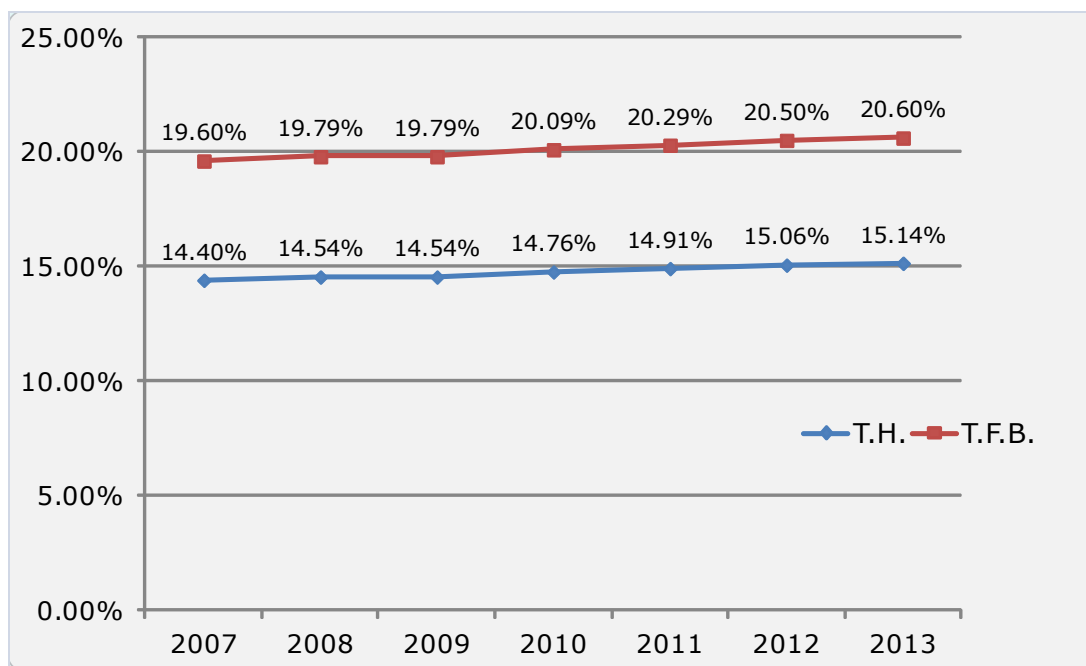
L'évolution des bases des valeurs locatives est de 0.9 % en 2014.

LES TAUX D'IMPOSITION

	2007	2013
T.H.	14.40%	15.14%
TFB	19.60%	20.60%

Soit une progression de :

- ◆ 5.14% pour la TH
- ◆ 5.10% pour la TFB



COMMUNES	Taux de taxe d'habitation	Evolution 2013/2012 en %
St-Christophe du bois	16.34	0.00%
Cholet	16.03	0.69%
St-Léger sous Cholet	15.14	0.53%
La Romagne	14.85	1.02%
Le May sur evre	14.65	0.00%
Nuaillé	13.94	0.00%
La Tessoualle	13.90	1.02%
Chanteloup-les-bois	13.64	0.00%
La Séguinière	12.90	0.00%
Veziens	12.81	0.00%
Toutlemonde	12.35	0.24%
Trémentines	12.22	0.49%
Mazières en Mauges	9.88	0.51%

Années	Taux	Bases	Produits
2007	14,40%	2 166 000	311 904
2012	15.06%	2 641 000	397 735
2013	15.14%	2 885 000	436 789

Depuis 2007 : gain de 124 885 €, soit une augmentation de 40.04%.

Les bases ont progressé de 33.19%. Cette différence de pourcentage provient de l'augmentation des taux.

En 2012, l'augmentation est de 12 311 € soit 3.19% par rapport à 2011, alors que le taux a varié de 1% (précisément 1.01%)

En 2013, le produit a augmenté de 39 054 €, soit 9.82% alors que le taux a augmenté de 0.53%.

Les augmentations sont dues à la variation physique qui va se poursuivre dans les années à venir, du fait de la ZAC du MARTINEAU et des autres opérations d'urbanisme.

COMMUNES	Taux de la taxe foncière (bâti)	Evolution 2013/2012 en %
Cholet	26.90	0.67%
Saint-Christophe du bois	22.63	0.00%
La Tessoualle	22.19	1.00%
Chanteloup-les-bois	22.02	-0.32%
Le May sur Evre	21.87	0.00%
Nuaillé	21.47	-2.28%
Saint-Léger sous cholet	20.60	0.49%
La Romagne	19.58	0.98%
Veziins	19.17	0.00%
Toutlemonde	18.67	0.27%
Trémentines	18.58	0.49%
La Séguinière	16.62	0.00%
Mazières en Mauges	15.75	0.45%

Années	Taux	Bases	Produits
2007	19,60%	1 573 000	308 508
2012	20.50%	1 767 000	362 235
2013	20.60%	1 863 000	383 778

Depuis 2007 : gain de 75 270 €, soit une augmentation de 24.40 %.

Les bases ont progressé de 18.44 %.

En 2012: le produit fiscal a augmenté de 21 363 €, soit un gain de 6.27% par rapport à 2011

En 2013 : le produit fiscal a augmenté de 21 543 €, soit un gain de 5.95 % par rapport à 2012. Le taux a varié de 0.49%.

Les raisons de ces augmentations sont identiques à celles de la TH. Toutefois il y a un décalage de deux ans par rapport à la TH compte tenu des exonérations.

COMMUNES	Taux de taxe foncière (non bâti)	Evolution 2013/2012 en %
Saint Christophe	46.35	0.00%
Cholet	45.54	0.71%
Le May sur Evre	42.12	0.00%
Chanteloup-les-bois	42.09	0.00%
Mazières en Mauges	41.61	0.00%
Saint-Léger sous cholet	41.22	0.51%
Trémentines	41.21	0.49%
La Tessoualle	40.94	0.99%
Nuaillé	40.00	0.00%
Toutlemonde	40.00	0.25%
La Romagne	39.80	0.99%
Veziins	38.59	0.00%
La Séguinière	36.45	0.00%

Années	Taux	Bases	Produits
2007	39,21%	41 100	16 115
2012	41.01%	47 400	19 439
2013	41.22%	46 000	18 961

Depuis 2007 : gain de 2 846 €, soit une augmentation de 17.66 %.

Les bases ont augmenté de 11.92 %.

En 2012 : le produit fiscal a augmenté de 32 € du fait de l'augmentation du taux, les bases ayant légèrement diminué.

En 2013 : le produit fiscal a baissé de 478 € par rapport à 2012, malgré l'augmentation du taux, ceci du fait de la diminution des bases

COMPTE ADMINISTRATIF

PRODUITS	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
013 - Atténuation des charges	14 K€	16 K€	6 K€	11 K€	8 K€	7 K€	21 K€
70 - Produits et services	67 K€	73 K€	75 K€	76 K€	86 K€	96 K€	109 K€
73 - Impôts et taxes	1 114 K€	1 146 K€	1 169 K€	1148 K€	1207 K€	1305 K€	1326 K€
74 - Dotations et participations	447 K€	467 K€	448 K€	491 K€	484 K€	482 K€	509 K€
75 - Autres produits de gestion courante	62 K€	63 K€	66 K€	68 K€	61 K€	64 K€	67 K€
77 - Produits exceptionnels	21 K€	/	30 K€	13 K€	13 K€	7 K€	9 K€
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	1 725 K€	1 765 K€	1 794 K€	1807 K€	1859 K€	1961 K€	2041 K€

* sans l'écriture comptable de la Bâtisse 200 K€

Les recettes ont augmenté de 4.08 % en 2013 par rapport à 2012.

CHARGES	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
011 - Charges à caractère général	370 K€	382 K€	411 K€	488 K€	431 K€	446 K€	562 K€
012 - Charges de personnel	596 K€	594 K€	630 K€	687 K€	682 K€	716 K€	713 K€
014 - Atténuation de produits						3 K€	7 K€
65 - Autres charges de gestion courante	217 K€	227 K€	318 K€	273 K€	290 K€	289 K€	305 K€
66 - Charges financières	77 K€	70 K€	61 K€	50 K€	39 K€	30 K€	23 K€
042 - Opération d'ordre						4 K€	98 K€
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 260 K€	1 273 K€	1 422 K€	1498 K€	1442 K€	1488 K€	1708 K€

(* 1) Sans l'écriture comptable de la Bâtisse 200 K€

Les dépenses ont augmenté de 14.78 % en 2013 par rapport à 2012. L'opération d'ordre 98 K€ (perte latente de charge), augmente considérablement les dépenses qui seraient de 1 610 K€.

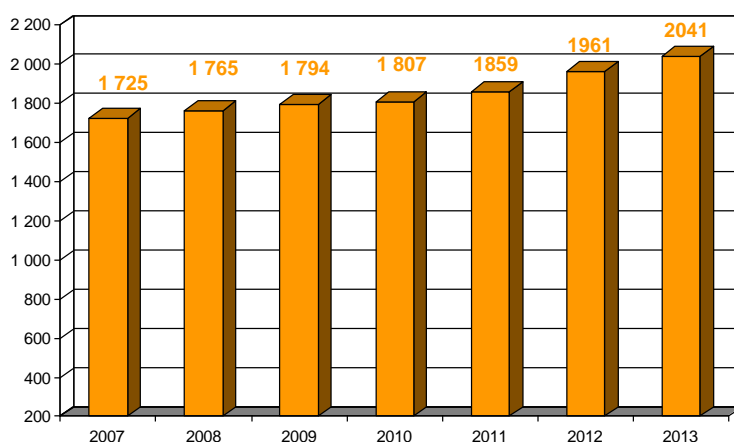
Les travaux rue des Mauges (SIEML) d'un montant de 85 K€ imputés en fonctionnement, ont également une incidence non négligeable. La dépense serait alors, sans ces 2 opérations, de 1 525 K€ et le pourcentage de 2.49%, inférieur à l'augmentation des recettes. Il est à noter que l'opération d'ordre qui se traduit par une dépense en fonctionnement et une recette en investissement, participe donc au financement de la section d'investissement.

Hors opération d'ordre

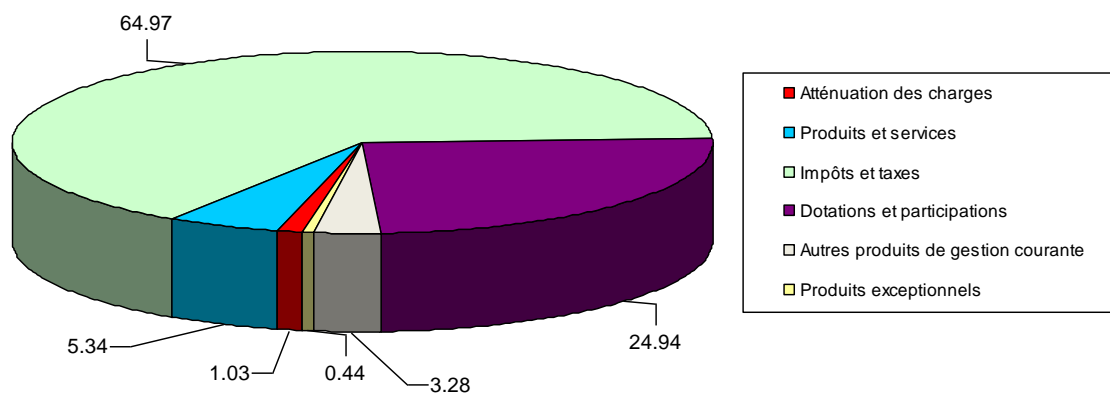
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Produits de fonctionnement	1 725 K€	1 765 K€	1 794 K€	1807 K€	1859 K€	1961 K€	2041 K€
Dépenses de fonctionnement	1 260 K€	1 273 K€	1422 K€	1498 K€	1442 K€	1488 K€	1610 K€
RESULTAT (CAF brute)	465 K€	492 K€	372 K€	309 K€	417 K€	473K€	431 K€
Remboursement de la dette	175 K€	170 K€	190 K€	192 K€	209 K€	194 K€	200 K€
AUTOFINANCEMENT	290 K€	322 K€	182 K€	117 K€	208 K€	279 K€	231 K€

PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

Evolution des produits

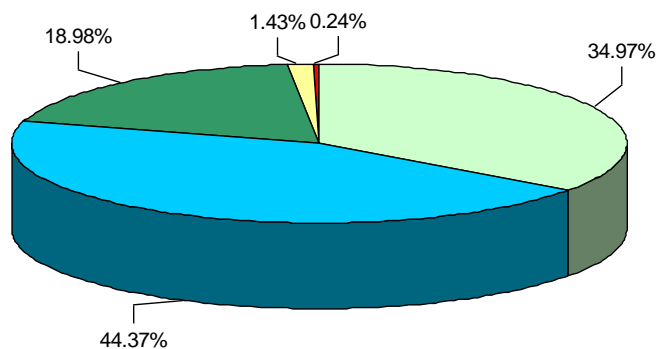
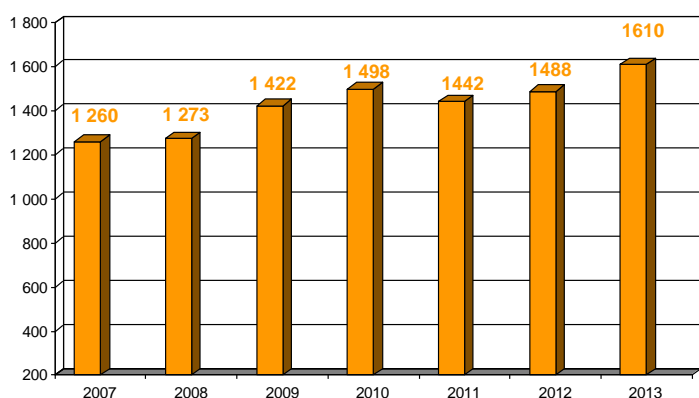


Comme suite à la demande formulée en 2011 le graphique est présenté sans la vente de la Bâtisse.



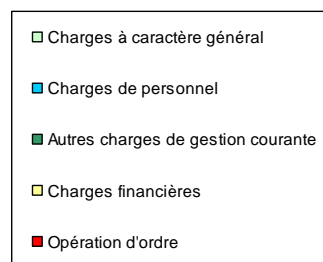
CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Evolution des charges

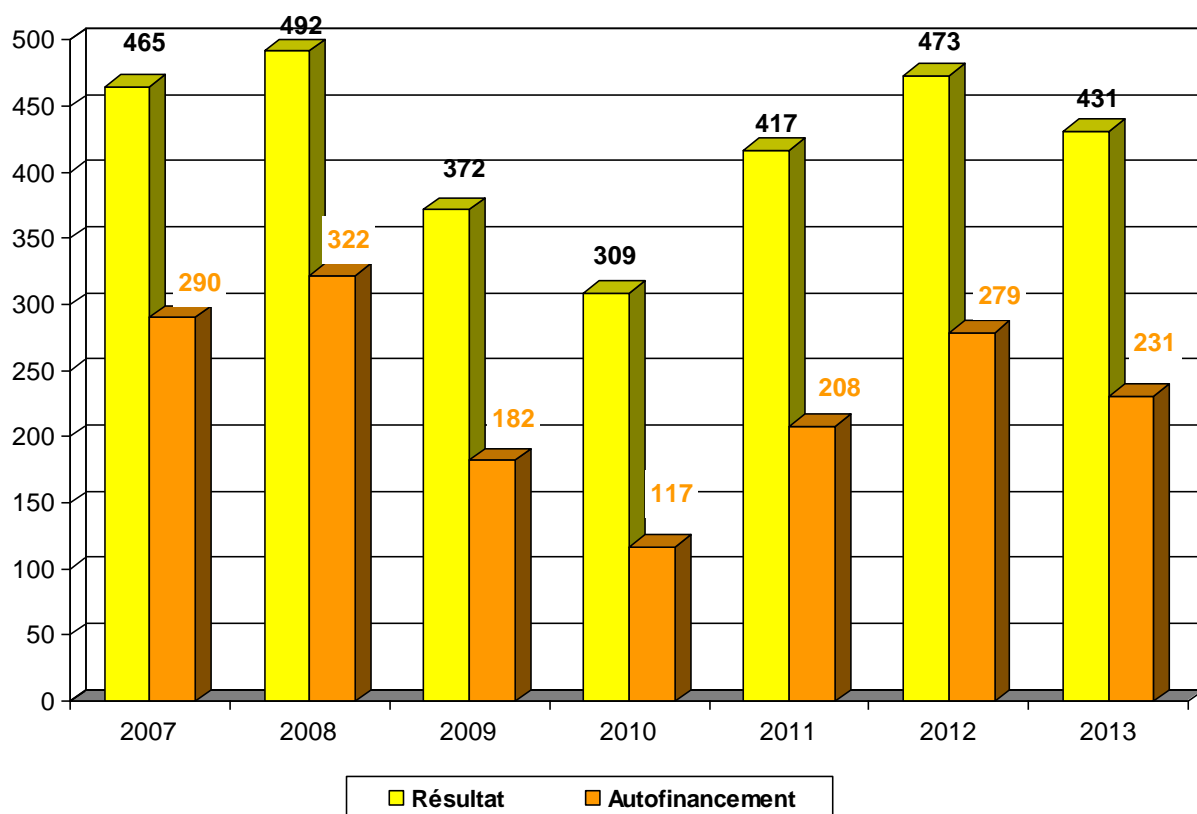


Sans la Bâtisse

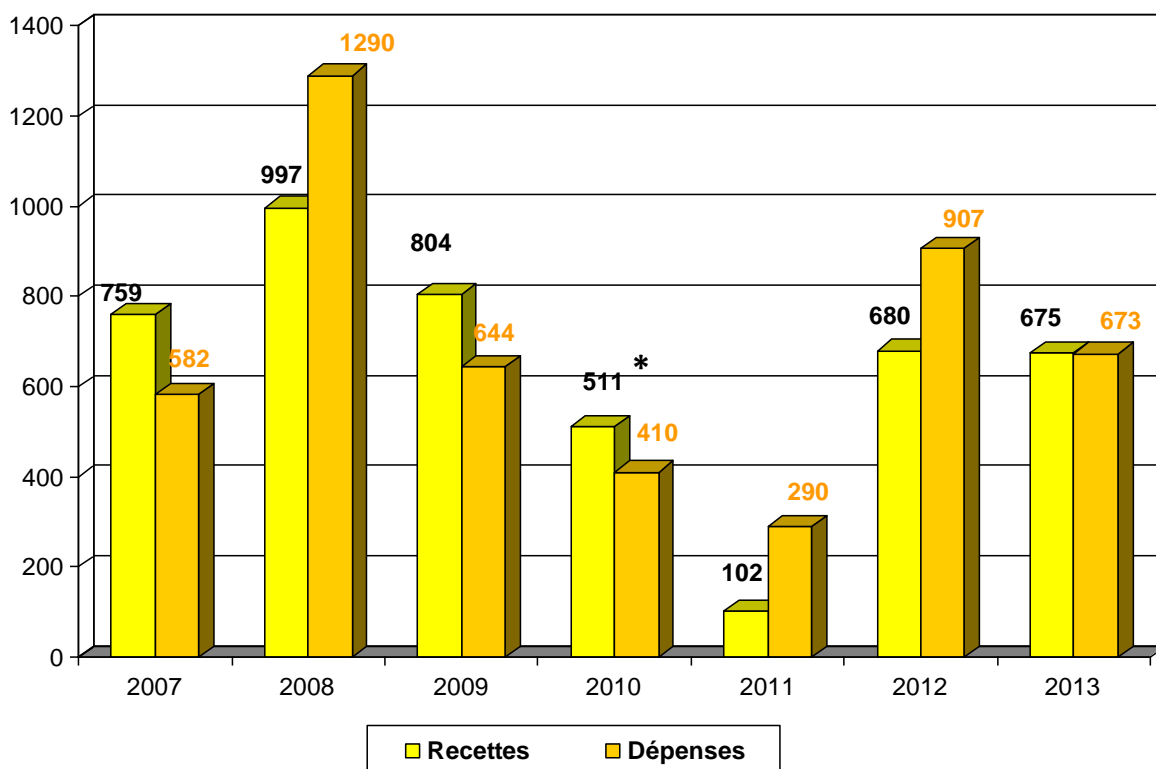
Hors opération d'ordre



RESULTAT ET AUTOFINANCEMENT



INVESTISSEMENTS



* Sans l'opération d'ordre 200 K€ vente de la Bâtisse, mais uniquement l'opération de l'exercice 4K€

ENDETTEMENT

ANNEES	DETTE EN CAPITAL AU 1ER JANVIER	INTERETS	AMORTISSEMENTS	ANNUITES
2007	1 778 K€	80 K€	185 K€	265 K€
2008	1 459 K€	66 K€	171 K€	237 K€
2009	1 681 K€	60 K€	190 K€	250 K€
2010	1 496 K€	56 K€	183 K€	239 K€
2011	1 388 K€	39 K€	209 K€	248 K€
2012	1 220 K€	30 K€	191 K€	221 K€
2013	1 029 K€	23 K€	200 K€	223 K€
2014	822 K€	17 K€	153 K€	170 K€

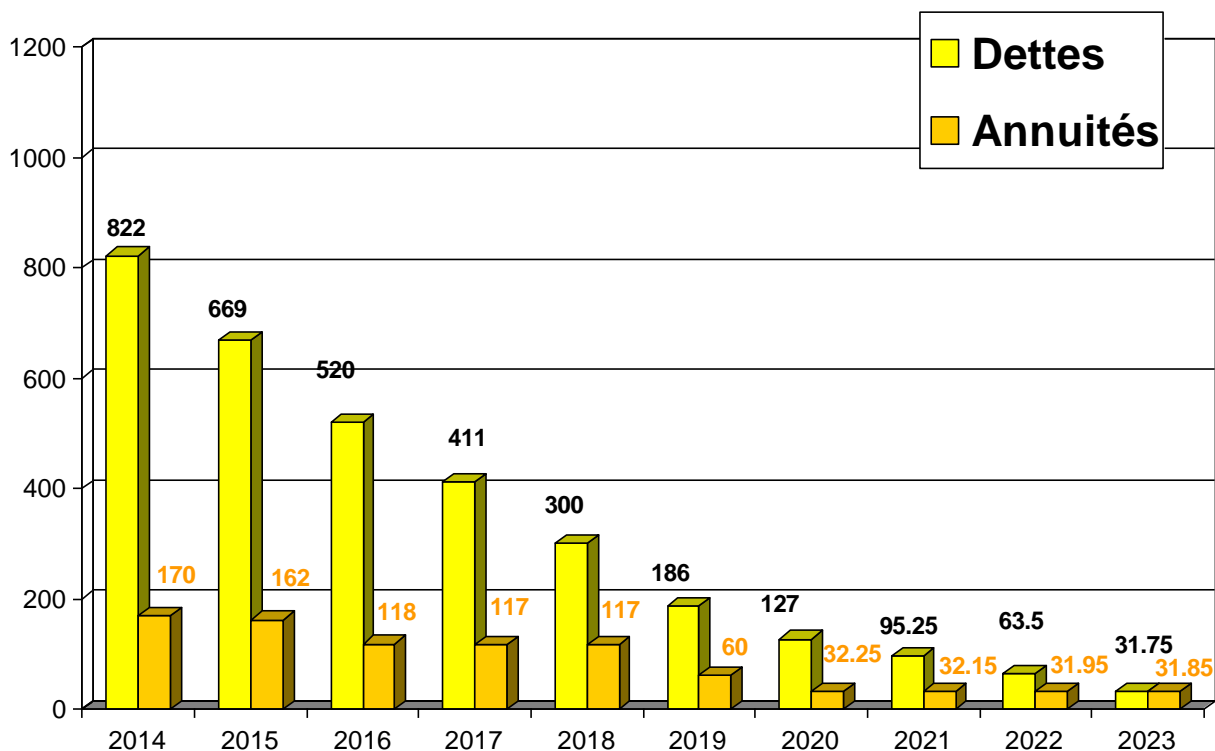
Un emprunt «Maison de l'Enfance » (CAF), arrive à échéance en 2014. L'annuité est de 896 €.

Un autre emprunt «Centre bourg » arrive à terme à la fin du 1^{er} trimestre 2014. La trimestrialité est de 7 067.60 €. L'annuité en 2013 était de 28 270.40 €.

L'ensemble des deux emprunts arrivant à terme représente une annuité de 8k€ .

ENDETTEMENT

ANNEES	DETTES AU 1ER JANVIER	INTERETS	AMORTISSEMENTS	ANNUITES
2014	822 K€	17 K€	153 K€	170 K€
2015	669 K€	13 K€	149 K€	162 K€
2016	520 K€	9 K€	109 K€	118 K€
2017	411 K€	6 K€	111 K€	117 K€
2018	300 K€	3 K€	114 K€	117 K€
2019	186 K€	1 K€	59 K€	60 K€
2020	127 K€	0,5 K€	31,75K€	32,25 K€
2021	95,25 K€	0,4 K€	31,75K€	32,15 K€
2022	63,50 K€	0,2 K€	31,75K€	31,95 K€
2023	31,75 K€	0,1 K€	31,75K€	31.85 K€



LISTE DES EMPRUNTS PAR ORGANISME PRETEUR – EXERCICE 2014

Observations	Objet de la dépense	Organisme prêteur	Taux	Montant initial emprunt	Montant capital 1er Janvier	Annuité	Durée
	Travaux Centre bourg 98002	Dexia crédit local	4.61%	304 898.03 €	6 987.15 €	7 067.60 €	1999-2014
	Maison de l'Enfance 1/10	CAF Cholet	0.00%	4 483.00 €	896.60 €	896.60 €	2010-2014
Renégocié en 2004	Pôle Culturel et Atelier Municipal	Crédit Mutuel Angers	4.90%	382 222.00 €	82 620.32 €	43 871.00 €	2001-2015
Renégocié en 2010	Construction de 8 locatifs	Crédit Foncier de France	4.54%	229 379.68 €	152 745.88 €	34 833.03€ <i>compensé par la recette des loyers</i>	1994-2018
	DIVERS (Maison du vieux bourg Gare, Terrain la Prairie ...)	Crédit Agricole	4.40%	250 000.00 €	97 877.80 €	22 233.66 €	2004-2018
Frances Suisses Cours 1.5520 Taux 1.03% à la signature de l'emprunt	Rue d'Anjou	Crédit Mutuel Angers	Cours : 1.2269 Taux : 0.313 au 01/01/2014	501 296 CHF 323 000 €	200 518.41 CHF 163 435.03 €	27 718.74 €	2005 - 2019
Frances Suisses Cours 1.5375 Taux 1.2183% à la signature de l'emprunt	Maison de l'Enfance 01/08	CRCA Cholet	Cours : 1.2269 Taux : 0.4731 au 01/01/2014	584 250 CHF 380 000 €	389 500 CHF 317 466.65 € Taux 0.4731	33 191.96 €	2009-2023
Totaux				1 869 982.68 €	822 029.43 €	169 812.59 €	

INTERCOMMUNALITE

ATTRIBUTION DE COMPENSATION	TP 2001	CHARGE NETTE Transférée	DOTATION
2013	433 506 €	44 585 €	388 921 €

DOTATION DE SOLIDARITE	
2002	40 605.00 €
2003	59 968.00 €
2004	65 234.00 €
2005	67 005.00 €
2006	71 329.00 €
2007	56 705.00 €
2008	56 579.00 €
2009	56 358.00 €
2010	53 795.00 €
2011	46 763 € (1)
2012	48 347.00 €
2013	45 331.00 €
2014	X € (2)

Partage du produit de la Taxe Professionnelle 2013 (1ère année)
12 163 €

(1) Cette somme a été versée trop tard par la CAC et figure sur les recettes 2012.

(2) Non notifiée à ce jour

RATIO PAR HABITANT (Base 2 543 en 2010, 2 560 en 2011 et 2 579 en 2012)	SAINT LEGER			DEPARTEMENT			REGION		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
Produits de fonctionnement	785 €	723 €	756 €	741 €	753 €	769 €	815 €	785 €	804 €
Charges de fonctionnement	663 €	560 €	573 €	578 €	575 €	581 €	623 €	592 €	608 €
Endettement au 31/12	505 €	419 €	341 €	547 €	499 €	481 €	731 €	669 €	658 €
Autofinancement	46,47€	81 €	108 €	118 €	125 €	118 €	134 €	125 €	131 €

(Base 2 597 h)	2013
Produits de fonctionnement	786 €
Charges de fonctionnement	(1) 658 € (2) 620 € (3) 587 €
Endettement au 31/12	317 €
Autofinancement	(1) 51 € (2) 89 € (3) 122 €

Quelques ratios

Remarque : On constate en 2010 une augmentation des produits et des charges. Ceci est dû à l'opération Bâtisse.

Ratios de désendettement 2013 = 1.91

Ratios de désendettement 2012 = 2.18

Ratios de désendettement 2011 = 2.93

- (1) Avec l'opération d'ordre (voir fiches ci-avant) de 98 K€ et les travaux SIEMML 85 k€.
(2) Sans l'opération d'ordre, mais les travaux SIEMML rue des Mauges 85 K€
(3) Sans ces deux opérations

TAUX DES IMPOSITIONS DE LA CATEGORIE DEMOGRAPHIQUE Taux votés par la Commune – Année 2012

	COMMUNE	DEPARTEMENT	REGION
Taxe d'habitation	15.06	14.81	16.05
Taxe sur les propriétés foncières bâties	20.50	22.07	18.55
Taxe sur les propriétés foncières non bâties	41.01	42.92	43.15

VARIATION ET VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

	Base d'imposition 2013	Bases 2013 + 0.9 %	Taux 2013	% d'augmentation	Taux 2014	Produits 2014
TH	2 885 000	2 911 000	15.14	0.75%	15.25	443 927.50 €
TFB	1 863 000	1 880 000	20.60	0.75%	20.75	390 100.00 €
TFNB	46 000	46 000 *	41.22	0.75%	41.53	19 103.80 €
* 0.9 non appliqué sur le TFNB						853 131.30 €

	Produits 2013	Produits 2014	Ecart
TH	436 789 €	443 927.50 €	7 138.50 €
TFB	383 778 €	390 100.00 €	6 322.00 €
TFNB	18 961 €	19 103.80 €	142.80 €
	839 528 €	853 131.30 €	13 603.30 €

Le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité de retenir une augmentation uniforme des taux de 0.75 %, sachant que le vote définitif interviendra lors du vote du budget primitif.

PREPARATION DU BUDGET PRIMITIF

DESIGNATION	MONTANT 2012		MONTANT 2013		PROPOSITION 2014	
C.C.A.S.		4200.00		4 200.00 €		4 200.00 €
FOURNITURES SCOLAIRES						
. Ecole élémentaire et maternelle	2.0%	25.83 €	+ 3%	26.61 €	1.0%	26.88 €
CAISSE DES ECOLES						
. Ecole maternelle	2.0%	1 291.32 €	+ 2.5%	1 323.60 €	≅ + 1.0%	1 336.83 €
. Ecole élémentaire	2.0%	1 927.80 €	+ 2.5%	1 976.00 €	≅ + 1.0%	1 995.75 €
. Caisse commune	2.0%	1 552.44 €	+ 2.5%	1 591.25 €	1.0%	1 607.16 €
A.L.S.H. repas		3.65 €	+ 3%	3.76 €	1.5% *	3.82 €
ECOLE PRIVEE						
. Contrat d'association avec l'école "Les Tilleuls"	Matern.	959.00 €		1 000.20 €	+ 1.2%	1 012.56 €
	Élément.	257.00 €	≅ + 5%	270.54 €	+ 2.0%	275.97 €
MEDIATHEQUE						
. Achat livres		5 100.00 €		5 100.00 €		5 200.00 €
. Fonctionnement		1 100.00 €		1 100.00 €		1 100.00 €

Coût 2013 :

- école maternelle publique : **1 012.57 €**

- école élémentaire : **314.39 €**

* Identique augmentation du restaurant scolaire

**Le Conseil municipal ADOPTE à l'unanimité les propositions.
Les décisions définitives interviendront lors du vote du budget primitif.**

DEPENSES ENGAGÉES OU MANDATÉES AU 1^{ER} JANVIER 2014 (TTC)

DESIGNATION	DETAIL	Restes A Réaliser 2014	Total à inscrire au budget 2014
EMPRUNT	Remboursement capital		155 000.00 €
BATIMENTS	Salle des fêtes : . Honoraires Cabinet LABATUT . Travaux et honoraires	114 712.00 €	2 020 382.00 €
TERRAINS	Compte 2111 Terrain Plaçais	2 000.00 €	2 000.00 €
MATERIEL	Compte 21 E. magnus Compte 21 Panneaux et protection tour basket	7 933.00 €	10 704.00 € 1 822.00 €
ESPACES VERTS	Cimetière : - Travaux de maçonnerie moins value devis initial 3 317.26 € - Jardin du souvenir + stèle - Travaux de VRD - Devis complémentaire VRD - Travaux en régie (matériaux et locations): *mini-pelle 150.00 € *plaque vibrante 50.00 € *Graviers 699.64 € *Bordures+ciments 57.70 € *2 emplacements poubelle 1 000.00 € Jardinières	4 359.00 €	0.00 € 8 008.00 € 8 174.49 € 3 471.31 € 2 000.00 € 276.00 €
VOIRIE	Peinture rue des Mauges Entrée place des anciens combattants	1 000.00 €	1 000.00 € 4 000.00 €
DIVERS	Plan Local d'Urbanisme - Etudes	7 109.00 €	7 109.00 €
TOTAL GENERAL		137 113.00 €	2 223 946.80 €

BUDGET 2014

Désignation	Détail	Montant		Ordres de priorité proposés :		Observations
		Dépenses	Recettes	par les Commissions	après le passage devant la Commission Finances	
Bâtiments	MAIRIE Reprise d'une partie de la toiture	7 141.00 €		1	1	
	ANCIENNE MAIRIE Toiture	20 000.00 €		2	2	
	BATIMENT AMIS LEO Bâtiment	17 000.00 €		2	2	démontage 3 000 €
	FOYER MUNICIPAL Plafond	6 229.00 €		2	2	
	EX FOYER DES JEUNES Façade	2 659.00 €		3	3	
	Matériel	CANTINE Four	16 896.00 €		1	1
ATELIER S.TECHNIQUES Matériels		2 000.00 €		1	1	
MAIRIE Scanner		600.00 €			1	
Espaces Verts	DEVELOPPEMENT DURABLE Espaces-Verts - Ruisseaux	10 000.00 €		1	1	
	Tables, bancs, poubelles	2 000.00 €		1	1	
Voirie	Aménagement sécuritaire de la rue de la Vendée	15 000.00 €		3	2	
Sous-Total		99 525.00 €				

Le Conseil municipal, à l'unanimité, DONNE son accord sur les ordres de priorité.

SALLE DES FETES

Estimation des dépenses

SALLE DES FETES Echéancier proposé des dépenses

ANNEES	INTITULE DES DEPENSES	MONTANT	FINANCEMENT
2012	Publicité indemnité concours	4 250.71	<i>Autofinancement</i>
	Huissier concours architecte	1 034.25	
	Assistance Maitre Ouvrage	10 539.15	
	Etude Géotechniques initiale	3 432.52	
	Géomètre	1 722.11	
	SOUS-TOTAL	20 978.74	
2013	Indemnité de concours	30378.40	<i>Autofinancement</i>
	Publicité indemnité concours	538.20	
	Assistance Maitre Ouvrage	13728.88	
	Etude Géotechniques complémentaire	5860.40	
	Etude hydraulique	4915.56	
	Honoraires architecte 293 856 Dépensé	87449.03	
	Mission contrôle technique	1375.40	
	SOUS-TOTAL	144 245.87	
2014	½ du reliquat des honoraires architecte y compris les honoraires mission VRD	123 726.91	<i>Autofinancement 200 000</i> <i>ZAC Martineau 500 000</i> <i>Vente 8 logements locatifs 400 000 (capital restant dû defalqué 153 000)</i> <i>Pénalités ?</i> <i>Vente terrain à Gambetta 100 000</i> <i>Reversement T.V.A. (2012) 3 247</i> <i>Emprunt sur 2 ans 336 500</i> <i>Emprunt 480 635</i>
	AMO (Cap Urbain)	4 884.01	
	Electricité - eau	110 000.00	
	Publicité	6 275.00	
	½ du coût des travaux de bâtiment	1 563 300.00	
	½ du coût des missions (SPS...) Payé	387.23	
	Engagé	24 992.18	
	Géomètre	2 500.00	
	Etude hydraulique complémentaire : Payée	2 316.00	
	Travaux hydraulique	25 000.00	
	1/2 Travaux voie de desserte	157 000.00	
SOUS-TOTAL	2 020 381.33	<i>TOTAL 2 020 382</i>	
2015	½ du reliquat des honoraires architecte y compris les honoraires mission VRD	123 726.91	
	Assurance dommages ouvrage	32 000.00	
	Reliquats: Travaux de bâtiment	1 563 300.00	
	Missions (SPS...)	26 760.70	
	Imprévus et révisions de prix	219 000.00	
	Equipement intérieur	180 000.00	
	1/2 Travaux voie de desserte	157 000.00	
SOUS-TOTAL	2 301 787.61		
2016	Parking et allée de circulation piétonne	358 000.00	
	SOUS-TOTAL	358 000.00	
TOTAL		4 845 393.55 €	

ETUDE DES SUBVENTIONS

1 - Vie Associative

Monsieur Jean-Pierre JOSELON, adjoint, présente les demandes de subventions des associations :

Evolution des Effectifs subventionnés depuis 2009

Année	Jeunes	Adultes	Effectif total
2009	305	142	447
2010	297	143	440
2011	286	185	471
2012	299	178	477
2013	284	187	471
2014	325	187	512
Evolution 2014 / 2009	7%	32%	15%

Bilan Financement de Matériel pour la Vie Associative depuis 2009

Année	Subvention sollicitée	Subvention votée	Taux de Satisfaction
2009	1 675.40 €	1 675.40 €	100%
2010	4 343.51 €	4 343.51 €	100%
2011	4 426.19 €	2 959.32 €	67%
2012	6 335.00 €	4 532.00 €	72%
2013	5 041.00 €	3 902.00 €	77%
2014	5 736.52 €	3 574.68 €	62%
Cumul sur 6 ans	27 557.62 €	20 986.91 €	76%
Moyenne Annuelle	1) 4 592.94 €	1) 3 497.82 €	76%

Bilan Subventions pour la Vie Associative depuis 2009

Année	Subventions votées	Commentaires
2009	22 096.00 €	
2010	22 233.00 €	
2011	22 691.00 €	Subvention de 500 € pour Gasma
2012	19 529.00 €	Changement d'affectation Feu d'artifice
2013	20 012.00 €	En Equilibre et Forum Téléthon
2014	20 692.00 €	Augmentation des effectifs de 9%
Cumul sur 6 ans	127 253.00 €	
Moyenne Annuelle	21 208.83 €	

Tarifs des subventions Vie Associative depuis 2009

Catégorie	Base de calcul	2009	2010	2011	2012	2013	Proposition 2014	Ecart sur 2009	Augmentation annuelle moyenne
SPORTS	par jeune moins de 18 ans	18.00	18.00	18.40	18.80	19.20	19.20	6.67%	1.33%
	par adulte St Légeois	9.00	9.00	9.20	9.40	9.60	9.60	6.67%	1.33%
Forfait Association		180.00	180.00	190.00	190.00	195.00	195.00	8.33%	1.67%
A P E des Ecoles	par élève	9.50	9.50	9.50	9.50	10.00	10.00	5.26%	1.05%

BUDGET 2014 FINANCEMENT DE MATERIEL COMMISSION VIE ASSOCIATIVE

SPORTS	DEMANDES	Coût unitaire en euros	Quantité	Montant TTC	PROPOSITIONS DE LA COMMISSION				Décision du Conseil Municipal
					Demande de précisions	Services Techniques	Ne retient pas	Propose de financer	
Athlétisme	Sable pour le sautoir					X			
	Entretien de la piste					X			
	Entretien de la zone lancer de poids					X			
	Elaguer les branches					X			
	Changer le sable					X			
	Total Athlétisme				0.00				0.00
Basket	Armoire mobile mécanique	619.00	1	619.00				310.00	
				0.00					
	TOTAL BASKET			619.00				310.00	310.00
St Leger Cyclisme				0.00					
				0.00					
				0.00				0.00	0.00
St Leger Cyclotourisme				0.00					
				0				0.00	0.00
Passion Danse	Tampon	30.00	1	30.00				0.00	
	Costumes + Matériel divers + Récompenses	320.00		320.00				160.00	
	Salle	670.00						670.00	
	TOTAL Passion Danse	1020.00		350.00				830.00	830.00
FOOTBALL	Armoire mobile pour ballons	626.00	1	626.00				310.00	
	TOTAL FOOTBALL			626.00				310.00	310.00
VOLLEY	Trousse à pharmacie	53.68	1	53.68				53.68	
	Total Volley			53.68				53.68	53.68

Pétanque	Ordinateur	500.00	1	500.00				250.00			
	Eclairage entrée côté rue			0.00		X					
	Ancien urinoir à transformer en rangement			0.00		X			0.00		
	Clé Blue Chip	35.00	1	35.00				0.00			
	Eclairage nouveau terrain					X					
	Chauffage			0.00		X			0.00		
Total Pétanque					535.00			250.00	250.00		
TOTAL SPORTS					2183.68			1753.68	1753.68		
LOISIRS & CULTURE&DIVERS				PROPOSITIONS DE LA COMMISSION							
	DEMANDES			Coût unitaire en euros	Quantité	Montant TTC	Demande de précisions	Fiche Entretien	Ne retient pas	Propose de financer	Décision du Conseil Municipal
Carisport	Challenge de la commune			80.00	1	80.00				80.00	
	Tee shirts ramasseurs de ballons			10.00	20	200.00				100.00	
	Total Carisport					80.00				180.00	180.00
Amis de Léo	Forum des Associations			200.00	1	200.00				0.00	
	Balisage sentier pédestre			200.00	1	200.00				200.00	
	Total Amis de Léo					400.00				200.00	200.00
ACLI	Participation à l'achat de matériel pour le Forum			200.00	1	200.00					
	Total ACLI					200.00				0.00	0.00
APE Ecole Publique	Matériel sono			1332.84	1	1332.84				666.00	
	Total APE Ecole Publique					1332.84				666.00	666.00
Club de la Gaieté	Réchaud avec 2 plaques électriques			25.00	1	25.00				25.00	
	Total Chœur du Lac					25.00				25.00	25.00
Fous du Roy	Location salle			500.00	1	500.00				500.00	
	Décors et costumes			150.00	1	150.00				150.00	
	Projecteurs à led			50.00	2	100.00				100.00	
	Total Fou du Roy					750.00				750.00	750.00
TOTAL LOISIRS & CULTURE& DIVERS						2787.84				1821.00	1821.00
TOTAL SPORTS & LOISIRS & CULTURE						4971.52				3574.68	3574.68

SUBVENTIONS ET FINANCEMENT DE MATERIEL EN 2014 POUR LA VIE ASSOCIATIVE

ASSOCIATIONS	Rappel EXERCICE 2013			EXERCICE 2014							PROPOSITION DE LA COMMISSION			Décision du Conseil Municipal
	Subventions votées en 2013	Effectifs Jeunes	Effectifs Adultes	Subvention Jeunes	Subvention Adultes	Total Jeunes + Adultes	Matériel demandé et location de salle	Total Subventions	Subvention	Matériel	Total	Total		
				19.20 €	9.60 €									
SPORTS	Subvention	Matériel	Total								Subvention	Matériel	Total	Total
Athlétisme	480.00		480.00	18	18	345.60	172.80	518.40		518.40	518.40		518.40	518.40
Basket	2294.00	324.00	2618.00	124	41	2380.80	393.60	2774.40	619.00	3393.40	2774.40	310.00	3084.40	3084.40
SI Léger Cyclisme	195.00		195.00	1	2	19.20	19.20	38.40		38.40	38.40		38.40	38.40
SI Léger Cyclotourisme	211.20	99.80	311.00		23	0.00	220.80	220.80		220.80	220.80		220.80	220.80
Passion Danse	1363.20	1020.00	2383.20	75	24	1440.00	230.40	1670.40	950.00	2620.40	1670.40	830.00	2500.40	2500.40
Football	1478.40	149.00	1627.40	62	34	1190.40	326.40	1516.80	626.00	2142.80	1516.80	310.00	1826.80	1826.80
Pétanque	489.60	148.00	637.60	7	38	134.40	364.80	499.20	500.00	999.20	499.20	250.00	749.20	749.20
Volley Ball	220.80	168.00	388.80	16	3	307.20	28.80	336.00	53.68	389.68	336.00	53.68	389.68	389.68
TOTAL SPORTS	6732.20	1908.80	8641.00	303	183	5817.60	1756.80	7574.40	2748.68	10323.08	7574.40	1753.68	9328.08	9328.08
LOISIRS								Forfait			Subvention	Matériel	Total	
Comité des Fêtes			0.00					195.000		195.00	195.00		195.00	195.00
Union des Pêcheurs	195.00		195.00					195.000		195.00	195.00		195.00	195.00
Ping Pong Loisir			0.00	Ne sollicitent pas de subventions										0.00
Badminton			0.00	Ne sollicitent pas de subventions										0.00
Menth'à l'eau	195.00		195.00					195.00		195.00	195.00		195.00	195.00
Chœur du Lac	195.00	59.99	254.99					195.00		195.00	195.00		195.00	195.00
Chorale de l' Amitié	195.00		195.00					195.00		195.00	195.00		195.00	195.00
Le Pinceau léger	195.00		195.00					195.00		195.00	195.00		195.00	195.00
Club de la Gaieté	290.00		290.00					290.00	25.00	315.00	290.00	25.00	315.00	315.00
En Equilibre (Yoga)	195.00		195.00					195.00		195.00	195.00		195.00	195.00
ACLI	195.00		195.00					195.00	200.00	395.00	195.00	0.00	195.00	195.00
A A A	195.00		195.00					195.00		195.00	195.00		195.00	195.00
TOTAL LOISIRS	1850.00	59.99	1909.99			0.00	0.00	2045.00	225.00	2270.00	2045.00	25.00	2070.00	2070.00

ASSOCIATIONS	Rappel EXERCICE 2013			EXERCICE 2014									PROPOSITION DE LA COMMISSION	Décision du Conseil Municipal	
	Subventions votées en 2013			Effectifs Jeunes	Effectifs Adultes	Subvention Jeunes	Subvention Adultes	Total Jeunes + Adultes	Matériel demandé et location de salle	Total Subventions	Subvention	Matériel			Total
CULTURE	Subvention	Matériel	Total					Subvention	Matériel	Total	Subvention	Matériel	Total		
Bibliothèque	330.00		330.00					330.00	330.00	330.00	330.00		330.00	330.00	
Les Amis de Léo	195.00	1000.00	1195.00					195.00	195.00	400.00	195.00	200.00	395.00	395.00	
Fous du Roy	652.80	640.00	1292.80	22	4	422.40	38.40	460.80	750.00	1210.80	460.80	750.00	1210.80	1210.80	
GASMA	530.00		530.00					530.00		530.00	530.00		530.00	530.00	
Marasu / Roumanie	985.00		985.00					985.00		985.00	785.00		785.00	785.00	
TOTAL CULTURE	2692.80	1640.00	4332.80			422.40	563.40	2500.80	1150.00	3650.80	2300.80	950.00	3250.80	3250.80	
DIVERS								Subvention	Matériel	Total	Subvention	Matériel	Total		
Entente des mauges Animateur pour les Ecoles	1300.00		1300.00					1350.00		1350.00	1350.00		1350.00	1350.00	
Entente des mauges Sport Adapté 1 adhérent St Légeois	70.00		70.00					75.00		75.00	75.00		75.00	75.00	
ACPG / CATM	372.00		372.00					372.00		372.00	372.00		372.00	372.00	
La Croix d'or	90.00		90.00					90.00		90.00	90.00		90.00	90.00	
Les Amis de la Santé	90.00		90.00					90.00		90.00	90.00		90.00	90.00	
Restos du Cœur	90.00		90.00							0.00	0.00		0.00	0.00	
Carisport	195.00	80.00	275.00					195.00	280.00	475.00	195.00	180.00	375.00	375.00	
APE Publique (10 € / élève)	2150.00	214.08	2364.08	219		2190.00		2190.00	1332.84	3522.84	2190.00	666.00	2856.00	2856.00	
Secrétariat	225.00		225.00					225.00		225.00	225.00		225.00	225.00	
APE Privée (10 € / élève)	1040.00		1040.00	107		1070.00		1070.00		1070.00	1070.00		1070.00	1070.00	
Secrétariat	225.00		225.00					225.00		225.00	225.00		225.00	225.00	
Divers Danses	195.00		195.00					195.00		195.00	195.00		195.00	195.00	
Forum Téléthon	195.00		195.00					195.00		195.00	195.00		195.00	195.00	
TOTAL DIVERS	6237.00	294.08	6531.08					6272.00	1612.84	7884.84	6272.00	846.00	7118.00	7118.00	
TOTAL SPORTS + LOISIRS + CULTURE + DIVERS	17512.00	3902.87	21414.87					18392.20	5736.52	24128.72	18192.20	3574.68	21766.88	21766.88	
Budget Formation			500.00							500.00			500.00	500.00	
Budget Educateurs sportifs			2000.00	Pour mémoire , ci-contre les subventions votées en 2013							2000.00			2000.00	2000.00
Budget Total			23914.87							26628.72			24266.88	24266.88	
Subventions 2014 en hausse de 1.47% par rapport au Budget voté en 2013															

Le Conseil municipal VALIDE à l'unanimité, les propositions de la Commission.

Celles-ci seront définitivement adoptées lors du vote du budget primitif.

2 - Vie Sociale

Madame Marie-Françoise CEUS, conseillère municipale déléguée, présente l'étude des subventions réalisée par la Commission :

A.E.L.A	budget 2011	budget 2012	budget 2013	subvention 2014		
	Réalisé	Réalisé	Réalisé	demandée	proposée	accordée
Coordination	7 430,00	7 500,00	7 500,00	7 500,00	7 500,00	7 500,00
Multi accueil	35 000,00	37 630,00	35 000,00	36 000,00	35 500,00	35 500,00
Periscolaire	13 000,00	13 870,00	14 500,00	14 500,00	14 500,00	14 500,00
accueil de loisirs	21 670,00	26 140,00	30 653,00	33 280,00	33 170,00	33 170,00
s/s TOTAL 1	77 100,00	85 140,00	87 653,00	91 280,00	90 670,00	90 670,00
Matinées récréatives	365,40	300,80	345,60	*16 350,00	307,20	307,20
Mat. récréat. Matériel		173,00	0,00	0,00	0,00	0,00
éveil corporel	365,40	394,80	480,00	*19 480,00	364,80	364,80
éveil corporel Matériel		0,00		0,00		0,00
maintenance ANALYS (logiciel)	1 153,89	225,47	230,35		250,00	250,00
soutien admin. La Sèg.°	6 209,00	6 539,00	6 659,00		6 726,00	6 726,00
s/s TOTAL 2	8 093,69	7 633,07	7 714,95	830,00	7 648,00	7 648,00
TOTAL AELA	85 193,69	92 773,07	95 367,95	92 110,00	98 318,00	98 318,00
prestations CAF/n-1	60 835,95	66 307,10	66 978,50		69 650,00	69 650,00
RESTE à charge	24 357,74	26 465,97	28 389,45		28 668,00	28 668,00

*16 assistantes maternelles

*19 enfants

SOCIAL	référence 2013				proposition pour 2014				Total
	demandé	Réalisé	Matériel prévu	Matériel Réalisé	demandé	proposé	Matériel prévu demandé	Matériel proposé	
Espaces jeunes			398.00	0.00			0.00	500.00	500.00
C.S.I coord.enfance *	3500.00	3500.00			3500.00	3500.00			3500.00
TOTAL SOCIAL	3500.00	3500.00	398.00	0.00	3500.00	3500.00	0.00	500.00	4000.00
Subvention CAF // à année n-1		1695.11				1695.11			
reste à charge communal		1804.89				1804.89			
* dans le Contrat Enfance Jeunesse									
DIVERS	demandé	Réalisé			Subvention				Total
A.D.M.R. Familles	500.00	500.00				195.00			195.00
Prévent.Routière	50.00	50.00				50.00			50.00
FACIL° (provision)	500.00	0.00				500.00			500.00
Chantiers Jeunes (provision)	1000.00	0.00				1000.00			1000.00
TOTAL DIVERS	1550.00	550.00				1745.00			1745.00
FACIL°	Fond d'Accompagnement et de Contributions aux Initiatives Locales								

Le Conseil municipal ADOPTE à l'unanimité, les propositions de la Commission.

Celles-ci seront adoptées définitivement lors du vote du budget primitif.

III – CIMETIERE – Adoption du règlement

Monsieur SORIN, adjoint, expose :

L'extension du cimetière et la mise en place des nouveaux équipements sont réalisés. Un projet de règlement intérieur pour l'utilisation de ces nouveaux équipements funéraires a été rédigé.

RAPPEL DES DISPOSITIONS COMMUNES (Cavurnes, Columbarium, Jardin du souvenir, inhumation en concession):

◆ **Droit à la sépulture :**

- aux personnes décédées à St Léger sous Cholet quel que soit leur domicile,
- aux personnes domiciliées à St Léger sous Cholet alors même qu'elles seraient décédées dans une autre commune,
- aux personnes domiciliées dans une autre commune dont les descendants ou ascendants directs sont domiciliés ou enterrés à St Léger sous Cholet.

◆ **Emplacement :**

L'administration communale déterminera dans le cadre d'un plan de distribution, l'emplacement de l'équipement ou de la concession. Le concessionnaire n'a en aucun cas le droit de fixer lui-même cet emplacement.

◆ **Durée des concessions :**

Elles sont concédées pour une durée renouvelable de 30 ans
(50 ans possibles pour les inhumations en concession)

◆ **Droit d'occupation :**

Les tarifs des équipements et concessions sont fixés par le Conseil municipal et tenus à la disposition du public.

Pour rappel, montants votés les 4 octobre et 8 novembre 2013

- concession (2 m ²) - durée 30 ans	57.50
- concession (2 m ²) - durée 50 ans	74.00
- columbarium - durée 30 ans	536.00
- cavurne - durée 30 ans	199.00
- jardin du souvenir	80.00

PRINCIPALES DISPOSITIONS :

◆ **Les cavurnes**

- Une plaque de dimension 50x50x3cm d'épaisseur pourra être ajoutée sur la cavurne
- La gravure est à la charge de la famille et devra recevoir préalablement l'approbation de l'autorité municipale.
- Une stèle peut être installée derrière les cavurnes. Elle ne doit pas excéder la largeur de la cavurne et respecter une hauteur maximale de 70 cm.

◆ **Le columbarium**

- Les plaques de dimension 15x10 gravées sont à la charge de la famille et devront recevoir préalablement l'approbation de l'Autorité Municipale.
- Un soliflore peut, si la famille le souhaite, être fixé sur le bas droit de la porte. Ses dimensions n'excéderont pas 10cm x 4,5cm.
- Une photographie peut, si la famille le souhaite, être fixée sur le bas droit de la porte. Ses dimensions n'excéderont pas 10cm x 4,5cm.
- L'ensemble devra être posé par les services municipaux.
- Les dépôts de fleurs et objets sont autorisés sur le petit espace spécialement conçu au droit de chaque case.
En outre, le jour de la cérémonie et lors des fêtes religieuses, les dépôts sont acceptés au pied du columbarium, uniquement pendant le temps du fleurissement.

● **Le jardin du souvenir**

- Toute dispersion fera l'objet d'un enregistrement sur un registre dans les services municipaux.
- Toute plantation ou projet d'appropriation de l'espace est interdit. Le jour de la cérémonie et lors des fêtes religieuses, les dépôts de fleurs sont acceptés pendant le temps du fleurissement.
- Dans un souci d'harmonie esthétique, les plaques seront fournies par la commune et collées par les services municipaux.
- La gravure est à la charge de la famille et devra recevoir préalablement l'approbation de l'Autorité Municipale.
- Les dépôts de fleurs et objets sont autorisés sur le petit espace spécialement conçu au droit de chaque case. En outre, le jour de la cérémonie et lors des fêtes religieuses, les dépôts sont acceptés au pied du columbarium, uniquement pendant le temps du fleurissement.

Il est proposé au Conseil municipal de valider ces nouvelles dispositions.

Le Conseil municipal, ADOPTE à l'unanimité, les termes du règlement.

IV – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION DES SOLS

Monsieur le Maire expose :

Une nouvelle convention est proposée pour la répartition des tâches entre la Commune et la Direction Départementale des Territoires (DDT). Cette convention reprend les termes de la convention en cours qui a expiré le 31 décembre 2013.

Ainsi, les actes suivants seront instruits par la Commune :

- Permis de démolir
- Certificat d'urbanisme appelé CUa (de simple information) qui comprend :
 - les dispositions d'urbanisme (par exemple les règles d'un Plan Local d'Urbanisme).
 - les limitations administratives au droit de propriété (par exemple une zone de protection de monuments historiques)
 - la liste des taxes et des participations d'urbanisme.
- Déclaration préalable ne générant pas de taxe d'aménagement, part communale ou départementale, telle que notamment les clôtures, les ravalements de façades, la pose de panneaux photovoltaïques, les modifications d'ouvertures et la pose de fenêtre de toit n'engendrant pas de création de surface de plancher, la transformation d'un garage en pièce de vie, les préaux

La Direction Départementale des Territoires de son côté, traitera les dossiers suivants :

- Permis de construire
- Permis d'aménager
- Certificat d'urbanisme article L.410-1b du Code de l'Urbanisme (pré-opérationnel) qui précise la faisabilité d'une opération déterminée.
- Déclaration préalable générant une taxe d'aménagement part communale et part départementale, telle que notamment les abris de jardin, les vérandas ...

La notification au pétitionnaire, des éventuelles pièces manquantes, de la majoration ou prolongation du délai d'instruction, sera communiquée à la Mairie.

Si les demandes, quel que soit l'objet, ne sont pas transmises à la DDT dans le délai de 15 jours à compter de leur dépôt en Mairie, la Commune en conserve l'instruction.

La convention sera établie pour une période allant jusqu'au 30 juin 2015.

Le Conseil municipal :

ADOPTE à l'unanimité, les termes de la convention.

AUTORISE le Maire à la signer.

V – SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE DE M&L (SIEML) Travaux d'entretien de l'éclairage public

Monsieur SORIN, adjoint, expose :

A – REMPLACEMENT DE 2 LUMINAIRES

Deux lampes ne fonctionnent plus rue d'Anjou.

Le coût s'élève à 1 111.43 € HT.

Au regard du règlement financier en date du 12 octobre 2011 arrêté par le Comité Syndical du SIEML, le montant des fonds de concours à verser par la Commune est de 833.57€ H.T.

Il est proposé au Conseil municipal d'engager les travaux.

Le Conseil municipal, ADOPTE à l'unanimité, la proposition.

B – DEPANNAGE RUE DES CAPUCINES

Une lampe défectueuse a nécessité un dépannage le 18 décembre dernier.

Le coût s'élève à 285.29 € HT.

Au regard du règlement financier en date du 12 octobre 2011 arrêté par le Comité Syndical du SIEML, le montant des fonds de concours à verser par la Commune est de 213.97€ H.T.

Il est proposé au Conseil municipal d'accepter la prise en charge.

Le Conseil municipal, ADOPTE à l'unanimité, la proposition.

VI – SIEML - Modifications statutaires – Compétences Mobilité électrique

Monsieur SORIN, adjoint, expose :

Par courrier reçu le 13 novembre 2013, le Syndicat Intercommunal d'Énergies du Maine et Loire (SIEML) notifiait à la Commune son projet de modification statutaire lui donnant compétence pour la création et l'entretien des infrastructures de charges nécessaires à l'usage des véhicules électriques.

Le Syndicat souhaite avec le transfert de cette compétence optionnelle mettre en œuvre sur l'ensemble du département du Maine et Loire une infrastructure de bornes de recharge électrique qualifiée de secours et suffisante pour permettre des trajets interurbains.

Le Syndicat propose de réaliser les investissements, à charge des collectivités ou des établissements publics de supporter les coûts d'exploitation des équipements installés sur leur territoire.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la modification des statuts du SIEML permettant ainsi au Syndicat le déploiement de bornes de recharge électrique sur le territoire des communes et des établissements publics qui le demanderont.

Le Conseil municipal :

- ADOPTE à l'unanimité, la modification des statuts, afin de ne pas bloquer le développement de ce service,**
- mais ne souhaite pas l'adhésion de la Commune à cette compétence optionnelle dans l'immédiat.**

VI – PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL (PCET) DE LA C.A.C. Charte d'engagement pour la contribution à la lutte contre le changement climatique

Monsieur Maurice POTIRON, adjoint, expose :

Le Plan Climat Energie Territorial du Choletais est une démarche concertée qui fédère les acteurs du territoire : particuliers, entreprises et collectivités vers un objectif commun pour améliorer le cadre de vie et réduire les factures énergétiques.

La commune ayant défini un certain nombre d'actions répondant aux objectifs du PCET, la commission propose de valider la charte d'engagement pour la contribution à la lutte contre le changement climatique. En voici les termes :

CONTRIBUER à la réalisation des objectifs du PCET, à savoir réduire globalement les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2020.

AGIR : transmettre annuellement à la CAC la liste des actions mises en place, leur état d'avancement, la mise à jour. Ces informations permettront de suivre à l'échelle du territoire l'impact des efforts réalisés.

SENSIBILISER :

- * partager et échanger sur mes expériences avec les autres acteurs
- * sensibiliser mon entourage et mes partenaires à l'enjeu du changement climatique
- * communiquer sur ma démarche
- * éduquer les jeunes, mes collaborateurs au changement climatique et à la réduction des émissions de GES

PARTICIPER au comité de pilotage annuel du PCET et le cas échéant, à des événementiels de sensibilisation organisés dans le cadre du plan d'action.

Le Conseil municipal :

- **ADOpte** à l'unanimité, les termes de la charte
- **AUTORISE** le Maire à la signer

VII – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PAR LA SA D'HLM GAMBETTA LOCATIF ET DE LA SCCV PRATERIA, D'UN TERRAIN A LA PRAIRIE, POUR L'INSTALLATION D'UN POSTE DE TRANSFORMATION ELECTRIQUE

Monsieur SORIN, adjoint, expose :

Dans le cadre de l'opération « la Prairie » réalisée par la SA d'HLM GAMBETTA LOCATIF et la SCCV PRATERIA, un poste de transformation électrique est nécessaire pour la desserte électrique.

Le Syndicat Intercommunal d'Energie de M&L est chargé de sa construction. Une convention de mise à disposition gratuite d'un terrain de 21m² est donc à signer entre les futurs propriétaires (organismes HLM) et le S.I.E.M.L.

La Commune serait également signataire pour prendre le relai des organismes HLM lors de l'intégration des espaces publics dans le domaine communal.

Le Conseil municipal :

- **ADOpte** à l'unanimité les termes de la proposition.
- **AUTORISE** le Maire à la signer.

VIII – CONVENTION DE STAGE AVEC UNE ELEVE DE L'INSTITUT SUPERIEUR DE FORMATION DES CADRES TERRITORIAUX DE ST-LAURENT SUR SEVRE

Monsieur le Maire expose :

L'an dernier, une étudiante de l'Institut Supérieur de Formation des Cadres Territoriaux Saint-Gabriel de ST-LAURENT SUR SEVRE a été accueillie en stage.
Il est proposé de reconduire cette opération cette année, pour 10 semaines, à raison de 35 heures hebdomadaires.

Mme Delphine GAUTREAU a présenté sa candidature.
L'étudiante peut percevoir une indemnité, à hauteur de 30% du S.M.I.C.
Le coût total pour la Commune s'élève à 1 055.14 €.

Il est demandé à l'Assemblée de se prononcer.

Le Conseil municipal ADOPTE à l'unanimité la proposition.

IX – REGIE DU RESTAURANT SCOLAIRE Modification du seuil de la recette

Monsieur le Maire expose :

Une régie de recette a été instaurée pour le restaurant scolaire.

Par délibération du 22 décembre 1993, les modalités de cette régie avait été fixée pour un montant moyen de 30 000 à 50 000 francs, tranche devenue de 4 601 à 7 600 €. Lors du Conseil municipal du 8 novembre dernier, la tranche avait été revue à la hausse du fait de l'évolution du service.

Toutefois, la Trésorerie nous a fait remarquer que nous ne devons pas prendre en compte les paiements par prélèvements, car ce ne sont pas des fonds « manipulés » par le régisseur.

La recette mensuelle moyenne est donc comprise entre 1 221 € et 3 000 €. Le cautionnement est donc de 300 € et l'indemnité annuelle est réduite à 110 €.

Il est proposé au Conseil municipal de classer la régie dans la tranche inférieure précitée.

Le Conseil municipal ADOPTE à l'unanimité la proposition.

X – SALLE DES FETES – Adoption du dossier Projet et lancement de la consultation.

Monsieur le Maire expose :

1 – ADOPTION DU DOSSIER PROJET

Le dossier PRO a été examiné par le groupe de travail.
Il ne concerne que le bâtiment.

Toutefois, les travaux de voirie et parking vont être intégrés à la consultation.
Il reste à déterminer, avec le Maître d'Œuvre, le phasage des travaux de voirie.

POINTS EVOQUÉS :

- **Les menuiseries** sont en alu gris anthracite pour être en cohérence avec les matériaux de la salle.

Le Conseil municipal VALIDE à l'unanimité le coloris proposé.

- **Toiture** : la sécurisation est assurée par des garde-corps amovibles et des points d'ancrage. L'arrosage est nécessaire, si la volonté est de garder vert en été.
- **La cloison** qui sépare la salle principale et la salle annexe est prévue perforée, pour être phonique (absorbante mais pas d'isolation acoustique avec la salle annexe). Pour mémoire, celles-ci ne seront pas utilisées simultanément.
- **Système d'accès** : équipement Blue-chip pour l'extérieur et organigramme pour les portes intérieures.
- **Sol** : confirmation que le sol peut supporter une tribune mobile, car c'est un parquet sur chant
- **Bar** : sol en résine. C'est le meilleur compromis confort d'utilisation/entretien. Les équipements suivants sont prévus à la consultation : un réfrigérateur double porte, un petit congélateur et un micro-ondes.
- **Cuisine** : il a été décidé de changer une table de plan de travail par un meuble bas (étuve). Le chariot pour le four est supprimé et remplacé au profit d'une dotation de 10 bacs adaptés au four.
- **Chauffage - Ventilation** : la GTB est bien prévue au lot 16. Cela peut gérer aussi l'éclairage extérieur. Il y aura des tableaux d'allumage pour l'espace bar, les grandes salles et l'espace scénique, avec limiteur par horloge pour les prises sono. La ventilation ne générera jamais plus de 32 dBa.
- **Toilettes** : les WC sont suspendus pour faciliter l'entretien et pour les appareils sanitaires, des boutons poussoir sont prévus pour limiter la consommation.
- **Espace scénique**: sont prévues deux perches motorisées avec gril, mais sans projecteur.
- **Eclairage extérieur** : l'éclairage des parkings sera indexé sur la salle et celui des voiries, sur l'éclairage public.
Alarme : uniquement gérée par un clavier dans le hall d'entrée.
- **Chantier** : il a été demandé au Maître d'œuvre un lot identifié « nettoyage du chantier »
Sous-traitance : limitée au 1^{er} rang avec encadrement systématique du titulaire.
La mission OPC (Ordonnancement, Pilotage et Coordination) souhaite que la durée du chantier initialement prévue à 16 mois, soit augmentée de 2 mois, compte-tenu des contraintes de fondation liées aux risques sismiques et au délai de préfabrication en gros-œuvre et à la complexité du plafond.

Le Conseil municipal VALIDE les informations

2 – LANCEMENT DE LA CONSULTATION

Suite aux dernières modifications à apporter et à l'estimatif des travaux fourni par l'architecte (travaux : 2 606 500 € HT - voirie et parking : 560 000 € HT)
La procédure de consultation doit être lancée.

Le MAPA (Marché à Procédure Adaptée) est possible lorsque les travaux sont inférieurs à 5 186 000 € HT et il permet plus de souplesse (négociation avec les candidats ...). L'Appel d'Offres est plus formel et les délais sont plus longs.

Ensuite un échéancier sera établi avec le maître d'œuvre, pour un début de chantier en septembre 2014.

Le Conseil municipal est appelé à :

- **Choisir la procédure** de consultation
- **Donner délégation** à M. le Maire pour lancer la consultation, analyser les offres reçues et les présenter au Conseil

La Commission d'analyse des offres sera définie en avril prochain.

Le Conseil municipal

- **RETIENT la Procédure Adaptée.**
- **DONNE délégation à M. le Maire pour lancer la consultation, analyser les offres reçues et les présenter au Conseil**

XI - DIVERS

XI – 1 - CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE

Monsieur le Maire expose :

Le Centre de Gestion de M&L a souscrit en 2012 un contrat d'assurance « risques statutaires » pour le compte des communes.

Il permet de garantir financièrement la collectivité en cas d'absence du personnel pour maladie ou accident.

Pour ce type d'assurance, la Commune est son propre assureur et doit assumer financièrement le personnel absent et les éventuels remplacements.

Le contrat en cours s'achève le 31 décembre 2014.

Le Centre de Gestion se propose de le remettre en concurrence.

Le Conseil municipal doit dans un premier temps, décider ou non de son adhésion de principe à cette consultation.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité, d'adhérer à la consultation

XI – 2 - REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire expose :

Depuis le début d'année 2013, une concertation de tous les acteurs éducatifs de la Commune a eu lieu dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Début novembre, cette concertation a pris une nouvelle forme avec la mise en place d'un comité de pilotage communal de la réforme des rythmes scolaires. Celui-ci a été composé de représentants des enseignants des trois écoles de la Commune, de membres des conseils des écoles publiques ou de l'OGEC pour l'école privée, de représentants des associations de parents d'élèves, de représentants de l'association AELA, de la déléguée départementale de l'Education Nationale, du coordinateurs enfance/jeunesse de CSI Oscigène et de représentants de la municipalité.

L'objectif principal du Comité de pilotage était d'arrêter les modalités de mise en place de la réforme des rythmes scolaires, à partir de la rentrée de septembre 2014, pour les 3 écoles de Saint-Léger (organisation du temps scolaire concertée au niveau communal, contenu prévisionnel des nouveaux temps d'activités périscolaires, évaluation des coûts ...) en intégrant au projet les enseignants qui le souhaitent, les personnels et services municipaux et le tissu associatif local.

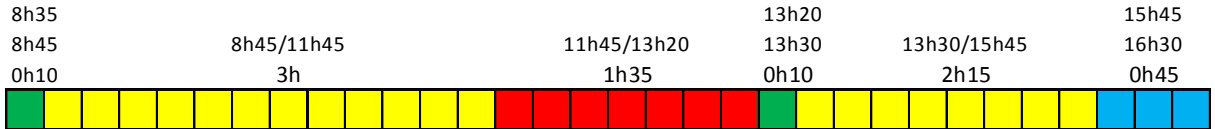
Un certain nombre de points a été défini par le Conseil municipal et le Comité de pilotage :

- Les Temps d'Activités Périscolaires seront gratuits et concerneront les élèves des écoles publiques et privée de la commune pour permettre à tous les enfants d'y participer, car ces nouveaux temps ne sont pas obligatoires.
- Le mercredi matin sera travaillé et la sortie des élèves sera fixée à 11h45 (décision sur la base du sondage de février 2013 auprès des parents d'élèves de Saint Léger, 65,8 % de participation, 68,6% de parents choisissant le mercredi matin comme jour travaillé, 18,6% le samedi matin et 12,9% ne se prononçant pas), le restaurant scolaire ne sera pas ouvert.
- Modifier le moins possible les habitudes des parents, la fin des activités périscolaires aura lieu à l'école publique à 16h30 et à 16h45 à l'école privée.
- La pause méridienne est allongée de 5 minutes pour limiter le chevauchement des deux services au restaurant scolaire, elle se déroulera de 11h45 à 13h20

Les conseils d'écoles, dont les avis ont été demandés par le Conseil municipal, ont validé les projets d'aménagement des horaires sur les principes suivants :

Ecole maternelle publique : les nouveaux temps d'activité périscolaires se dérouleront en 4 fois 45 minutes pour diminuer le temps scolaire de chaque journée d'école, avoir une régularité dans la semaine et des repères pour les plus petits, et avec des temps d'activités pas trop longs.

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

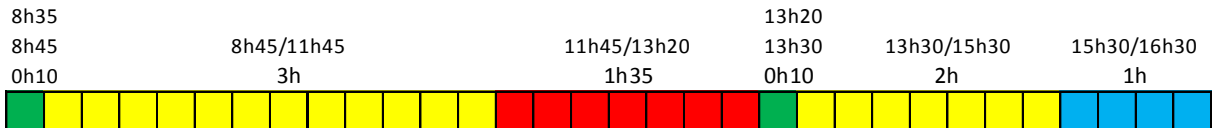


Mercredi

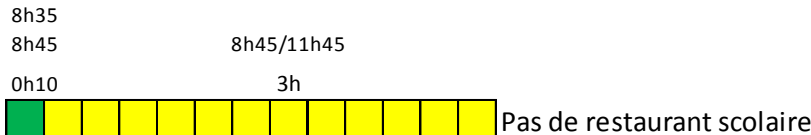


Ecole élémentaire publique : les nouveaux temps d'activité périscolaires se dérouleront en 3 fois 1 heure pour permettre un choix important d'activités, éventuellement des trajets jusqu'à la médiathèque, limiter le temps scolaire 3 jours sur 4, garder un contact parents/enseignants le vendredi soir.

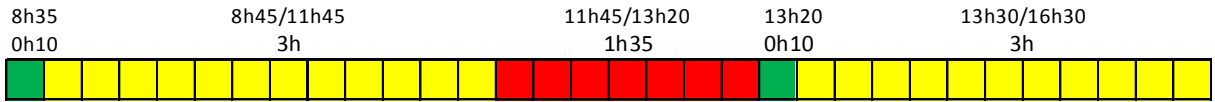
Lundi, mardi et jeudi



Mercredi



Vendredi



XII – Vie Culturelle

Dans le cadre de la prochaine manifestation "l'Art au Pas Léger", il est recherché une fanfare et un groupe musical.

XIII - CALENDRIERS

FEVRIER

- **Mercredi 12** : Rythmes scolaires – Rencontre Associations – 20h30
- **Lundi 17** :
 - Conseil CAC – 18h30
 - Commission Développement Durable – 20h30
- **Jeudi 20** : Comité de pilotage pour les rythmes scolaires – 18h30
- **Lundi 24** : Commission Finances – 18h
- **Mercredi 26** : Commission Vie sociale
 - logements – 20h00
 - commission – 20h30
- **Vendredi 28** : Conseil municipal – 20h00

MARS

- **Lundi 3** : Commission Cadre de vie – 20h30
- **Mardi 4** : Commission Intercommunalité – 19h30
- **Lundi 10** : Commission Communication – 20h30
- **Lundi 17** : Conseil CAC – 18h30
- **Samedi 22** : Conseil Municipal d'Enfants– 10h30
- **Dimanche 23** : ELECTIONS MUNICIPALES
- **Vendredi 28** : Installation du nouveau Conseil
(*si un seul tour*)
- **Dimanche 30** : ELECTIONS MUNICIPALES
(2^{ème} tour)